

**Accord entre les communautés peulhs et bozos de  
la commune de Kewa pour la levée du blocus sur  
Kouakourou (région de Mopti)**

**Janvier 2019**

## **Préambule**

Nous, communautés peulhs et bozos de la commune rurale de Kewa de la région de Mopti au Mali, ci-après dénommées les Parties ;

Conscientes que nos communautés respectives entretiennent des relations tendues depuis près de deux ans en raison de nombreux enlèvements et des tensions qui ont fait plus d'une dizaine de morts susceptibles de mener à un conflit généralisé ;

Se rappelant que la foire hebdomadaire qui permettait le ravitaillement de biens de première nécessité ne se tient plus depuis septembre 2017.

Considérant la profonde crise de confiance qui a amené le blocus sur le village de Kouakourou depuis août 2017 et entraîné la méfiance intercommunautaire et la précarité de la population ;

Conscientes que le contexte d'insécurité généralisé dans la région de Mopti conduit à des restrictions de déplacement et engendre des entraves à l'exercice des activités économiques qui contribuent fortement et à la dégradation du niveau de vie des communautés de Kouakourou ;

Conscientes de la nécessité de prioriser l'intérêt commun et de renforcer la cohésion pour mieux vivre ensemble ;

Sommes réunies à Kouakourou dans le cadre de la médiation entreprise depuis deux mois par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) sur mandat du Gouvernement malien pour convenir de ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> : Engagements des Parties**

Les Parties s'engagent par le présent Accord à :

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour la levée du blocus sur Kouakourou et pour la réouverture de la foire hebdomadaire de Kouakourou dans les plus brefs délais ;
- Faciliter l'accès non-discriminé de toutes les communautés à la foire hebdomadaire et au centre de santé de Kouakourou ;
- Ne pas contribuer à l'entrave de la libre circulation des personnes et de leurs biens ;
- Lutter contre le banditisme dans toutes ses formes ;
- Accepter le retour des déplacés et œuvrer avec les autorités pour leur réinsertion à la vie active ;
- Condamner fermement tout acte pouvant remettre en cause les dispositions du présent Accord ;
- Privilégier la voie de la médiation et du dialogue pour régler à l'amiable tout différend pouvant opposer les Parties.

### **Article 2 : Accompagnement des autorités**

Les Parties demandent aux forces de défense et de sécurité présentes à Kouakourou de :

- Soutenir la mise en œuvre du présent Accord afin de créer des conditions favorables au retour à la paix entre les Parties ;
- Procéder à toutes les investigations nécessaires avant toute interpellation ;

Les Parties lancent également un appel à l'Etat malien pour que ce dernier prenne toutes les dispositions utiles à la sécurité et à la libre circulation des personnes et de leurs biens dans la commune de Kewa.

### **Article 3 : Suivi de l'Accord**

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du présent Accord, un comité de suivi est mis en place. 10 membres, dont 5 représentants de la communauté peulhs et 5 représentants de la communauté bozons, le constituent.

La mission du comité de suivi est de :

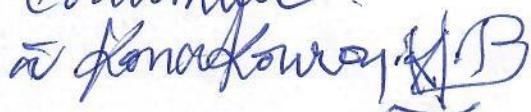
- Faire le suivi de la mise en œuvre du présent Accord ;
- Prévenir et résoudre les éventuels différends entre les Parties ;
- Sensibiliser les deux communautés afin de susciter une adhésion la plus large possible au présent Accord ;
- Entretenir un dialogue avec les représentants des autorités et les forces de défense et de sécurité afin de faciliter la mise en œuvre du présent Accord et d'en renforcer sa portée.

### **Article 4 : Entrée en vigueur**

Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature.

**Fait à Kouakourou, le 19 janvier 2019**

#### **Les signataires :**

<b><u>Pour la communauté peulh</u></b>	<b><u>Pour la communauté bozo</u></b>
<p>Komaye Kondo chef de village Adb Konakourou</p> 	<p>Hambarke Diakho Djoussoum</p> 
<p>Boul la basse Kondo représentant chef de village continuer à Konakourou</p> 	<p>Almamy Sidibé Pantha peulh</p> 